

N° 043 /2019/P/CENI

(pour large diffusion)

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe les partis politiques, les populations et toutes les parties prenantes au processus électoral que le traitement des données issues de la révision des listes électorales du 29 novembre au 02 décembre 2019 est en cours en vue de générer les listes électorales définitives.

Dans cette perspective, les listes électorales provisoires seront affichées à compter du vendredi 20 décembre 2019 dans tous les Centres de Recensement et Vote (CRV) relevant de chaque CELI, pour consultation.

A cet effet, il invite les électrices et les électeurs à se mobiliser et se tenir prêts pour se rendre dans leur CRV de rattachement en vue de :

- constater leur inscription effective sur les listes électorales provisoires ;
- entamer la procédure de réclamation auprès des CELI de leur localité au cas où ils ne trouveraient pas leurs noms sur les listes provisoires affichées ;
- signaler les cas d'électeurs indûment inscrits sur les listes ou indûment radiés ;
- demander l'inscription sur les listes électorales des personnes régulièrement inscrites lors du recensement de 2018 et des révisions des listes de 2019, mais omises sur les listes provisoires affichées;
- signaler tout cas de décès, en vue de la radiation des électeurs décédés en apportant les preuves requises (déclaration de décès, autorisation d'inhumer, témoignage de proches parents, faire-part).

Le Président de la CENI compte sur la mobilisation effective des électrices et des électeurs, le sens de responsabilité des partis politiques et le civisme des populations pour le succès de cette opération, gage de la qualité du fichier électoral devant servir pour l'élection présidentielle de 2020.

Fait à Lomé, le

Le Président

Tchambakou AYASSQ